A.C.P.E
(Agir Contre la Prostitution des Enfants et les violences sexuelles)

Association Loi 1901

14, rue Mondétour
75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 8 octobre 2024

Passionnément engagé.

Tel: 33 (0) 1 30 83 91 70
Fax: 33 (0) 1 30 83 91 71
www.bdo.fr

7, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
FRANCE

A.C.P.E

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale de l'association A.C.P.E

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.C.P.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association A.C.P.E. à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 8 octobre 2024

BDO IDF
Représentée par Romain LUSSIANA
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Actif

Exercice : **2023**

En €uros	Montant brut	Amortissem	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles:	***2 509***	***483***	***2 026***	***518***
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes et immobilisations en	2 509	483	2 026	518
Immobilisations corporelles:	***0***	***0***	***0***	***0***
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles:	0	0	0	0
Immobilisations financières:	***0***	***0***	***0***	***0***
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
I. Actif immobilisé	**2 509**	**483**	**2 026**	**518**
Stocks et en cours:	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Créances :	**83 519**	**16 390**	**67 129**	**24 834**
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	64 699	16 390	48 309	23 664
Autres créances (dont produits à recevoir)	18 820	0	18 820	1 170
Valeurs mobilières de placement	**48 552**	**0**	**48 552**	**48 552**
Disponibilités	**847 224**	**0**	**847 224**	**481 301**
Charges constatées d'avance		**0**	**0**	**684**
II. Actif circulant	**979 294**	**16 390**	**962 904**	**555 371**
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	**981 803**	**16 873**	**964 930**	**555 890**

ACPE
AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

Bilan Passif

Exercice : **2023**

En €uros	Année 2023	Année 2022
Fonds propres:	**314 928**	**156 886**
Fonds statutaires sans droit de reprise	0	0
Projet associatif et réserves	30 000	30 000
Report à nouveau	126 886	126 417
Résultat de l'exercice	158 042	468
Autres fonds:	**0**	**0**
Fonds statutaires avec droit de reprise	0	0
Subventions d'investissements sur bien renouvelable par l'organisme	0	0
Apports Association Nationale - Fédération	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	0	0
I. Fonds propres	**314 928**	**156 886**
Provisions pour risques	15 482	5 161
III. Provisions	**15 482**	**5 161**
Fonds dédiés sur subventions	522 100	313 060
Fonds dédiés sur dons et legs	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0
IV. Fonds dédiés	**522 100**	**313 060**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 021	26 910
Dettes fiscales et sociales	41 234	21 044
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes (dont charges à payer)	34 166	32 830
Produits constatés d'avance		
V. Dettes	**112 421**	**80 784**
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	**964 930**	**555 890**

A . C . P . E .
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES			PRODUITS		
	2023	2022		2023	2022
- ACTIONS	**27 569**	**14 901**	**- COTISATIONS ET DONS**	**16 066**	**34 880**
Communication	6 775	12 622			
Campagne colloques	20 794	2 279	Dons personnes morales Mécéna	2 750	15 096
			Dons personnes physiques	13 316	19 783
- AUTRES ACHATS	**10 721**	**3 254**	**- RESSOURCES DIVERSES**	**116 964**	**65 842**
Fournitures bureau	3 201	1 736			
Matériel de bureau	7 520	1 518	Indemnités procès	15 723	3 686
			Formations	79 831	61 902
			Colloque - Divers	6 133	254
			Conférence et prévention	5 660	
			Outils - AdoSexo	9 617	
- SERVICES EXTERIEURS	**16 988**	**18 665**	**- SUBVENTIONS**	**728 073**	**453 395**
Location bureau de Paris	15 462	12 802	Fonds Autres	726 906	447 441
Location matériel	545	5 161	Subvention Matériel		4 390
Entretien	247	140	Emplois Aidés	1 167	1 563
Assurance	542	466			
Documentation	193	96			
- AUTRES SERVICES EXTERIEU	**174 285**	**73 144**	**- PRODUITS FINANCIERS**	**109**	**0**
			Intérêts bancaires (cpte épargne	109	
Personnel CIVIC	800	2 924			
Honoraires avocats Frais Justice	2 144	2 108			
Honoraires	8 264				
Honraires intervenants	123 576	42 355			
Missions, Déplacements	29 651	18 861			
Réceptions	2 546	1 331	**- PRODUITS EXCEPTIONN**	**11 270**	**8 195**
Téléphone	2 361	756			
Affranchissement	2 859	2 118	Divers	11 270	2 195
Services bancaires	238	271	Foyers		6 000
Cotisations	675	790			
Formation	1 170	1 630			
63 - IMPOTS ET TAXES	**2 589**	**0**			
Taxe Formation	2 589				
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**234 401**	**122 814**			
Salaires et Charges sociales	220 908	112 967			
Indemnités stage	3 974	3 886			
Autres (Ticket rest- transport)	9 519	5 961			
65 - AUTRES CHARGES	**11 846**	**5 000**			
Divers	79	86			
Site et adresses mail	11 767	4 915			
67 - CHARGES EXCEPTIONNEL	**0**	**5 668**			
68 - DOTATIONS ET FDS DEDIE	**502 105**	**318 398**			
Amortissement	290	177			
Provision pour riques	10 321	5 161			
Provision pour dépréciation	16 390				
Engagement à réaliser sur fonds dédi	475 104	313 060	**Reprise Fonds dédiés**	**266 064**	
TOTAL	**980 504**	**561 843**	**TOTAL**	**1 138 546**	**562 312**
EXCEDENT	**158 042**	**468**	INSUFFISANCE	**0**	**0**
TOTAL	**1 138 546**	**562 312**	**TOTAL**	**1 138 546**	**562 312**

En €uros	Année 2023	Année 2022		Année 2023	Année 2022
Bénévolat	69 700,00	88 815,00		69 700,00	88 815,00
Prestations en nature	68 450,00	114 300,00		68 450,00	114 300,00
Dons en nature					
Données extracomptables - Ressources	**138 150,00**	**203 115,00**		**138 150,00**	**203 115,00**
Total	**1 276 696,07**	**765 426,56**		**1 276 696,07**	**765 426,56**

AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros

Exercice clos au 31 décembre 2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

L'association lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des mineurs en France :

Reconnue d'intérêt général, l'ACPE est une association indépendante, elle intervient à toutes les étapes du processus pour venir en aide aux victimes, aux parents et aux professionnels.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'association est active sur l'ensemble du territoire :

* Pour sensibiliser et former les équipes de professionnels de la protection de l'enfance.

* Pour accompagner et venir en aide aux jeunes en les rencontrant soit au sein d'une permanence ou au foyer.

* Pour soutenir et accompagner les parents en organisant des rencontres qui leur permettent d'échanger.

L'ACPE se porte partie civile dans des procès qui impliquent des proxénètes des clients et tout client acteur de violences sexuelles sur mineur.

Outre ses 5 salariés en équivalent ETP, l'association bénéficie de l'apport et du travail de bénévoles ainsi que de celui de partenaires spécialistes de la protection de l'enfance.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été fortement impacté par :

- Le maintien de la subvention par la direction générale de la cohésion sociale.

- Un développement de nos activités de formation.

- Un renforcement de nos intervenants salariés.

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et n°99-01.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celle de l'exercice précédent.

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

L'association produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :
La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements…	De 10 à 30 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	35 ans
Plomberie	35 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	35 ans
Menuiseries intérieures	35 ans
Chauffage collectif/individuel	35 ans
Étanchéité (enduit)	30 ans
Ravalement et amélioration	30 ans

Dépréciation des immobilisations : Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Toute créance dont le délais de règlement est supérieur à neuf mois fait l'objet d'une dépréciation pour sa totalité.

L'association inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

Subventions d'investissements

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.
« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

Fonds reportes sur legs et donations

La gestion des legs est dévolue à l'Association.

Fonds dedies : Operations partiellement executees a la cloture de l'exercice

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Indemnites de depart a la retraite (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

Compte d'emplois des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Évenements posterieurs a la cloture

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice s'élèvent à 5 562 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64ans
- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 3 512 €.

4.3.3 Crédit-bail

Néant

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

5.1.1 Immobilisations inaliénables et Donations temporaires d'usufruit. Néant

5.1.2 Mouvements des immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS				
	A nouveau	Acquisition	Cession	Solde
Matériel de Bureau	711	1798	0	2509
	---	---	---	---
	711	1798	0	2509
AMORTISSEMENT				
	A nouveau	**Dotation**	**Reprise**	**Solde**
Matériel de Bureau	193	290	0	483
	---	---	---	---
	193	290	0	483

5.1.3 Etat des stocks Néant

5.1.4 Etat des créances

	A 1 AN	DE 2 A 4 ANS	> 4 ANS	TOTAL
Avances	0			0
Clients et comptes rattachés	64 699			64 699
Autres créances	18 820			18 820
	---	---	---	---
TOTAL DES CREANCES	**83 519**	**0**	**0**	**83 519**

5.1.5 Variation des dépréciations

	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
CLIENTS		16 390		16 390
	---	---	---	---
	0	16 390	0	16 390

5.1.6 Produits à recevoir

Subventions 17 650 €

5.1.7 Détail des charges constatées d'avance Néant

PASSIF

5.1.8 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
Fonds propres sans droit de reprise	0	0		0		0		0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0		0		0		0
Ecart de réévaluation	0			0		0		0
Réserves	30 000			0		0		30 000
Report à Nouveau	126 417	468		0		0		126 886
Excédent ou déficit de l'exercice	468	(468)		158 042		0		158 042
Situation nette	**156 886**	**0**		**158 042**		**0**		**314 928**
Dotations consomptibles								
Subvention d'investissement	0			0		0		0
Provisions réglementées								
TOTAL	**156 886**	**0**		**158 042**		**0**		**314 928**

5.1.9 Provisions pour risques

		A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Risques		5 161	10 321	0	15 482
		---	---	---	---
		5 161	10 321	0	15 482

5.1.10 Fonds dédiés et reportés

	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Subventions	313 060	475 104	266 064	522 100
Autres Produits	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0
Mécénats	0	0	0	0
	---	---	---	---
	313 060	475 104	266 064	522 100

5.1.11 Emprunts Néant

5.1.12 Dettes

	A 1 AN	> 1 AN	TOTAL
Fournisseurs et comptes rattachés	37 021		37 021
Dettes fiscales et sociales	41 234		41 234
Dettes sur immobilisations			0
Autres dettes	34 166		34 166
	---	---	---
TOTAL DES DETTES	**112 421**	**0**	**112 421**

5.1.13 Produits constatés d'avance Néant

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

En €uros	2023	2022
Vente de biens et services		
Concours publics et subventions d'exploitations	728 073	453 395
Dons manuels	13 316	19 783
Mécénats	2 750	15 096
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Reprises sur provision et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	116 964	65 842
	---	---
TOTAL	861 103	554 117

EFFECTIF

Le nombre moyen de salariés au 31 décembre 2023 est de 5.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

- Du cumul des catégories suivantes de produits = 11 270€
  - Produits d'éléments d'actifs cédés 0 %
  - Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat 0 %
  - Autres produits de gestion sur exercices antérieurs 100 %

qui représentent à elles trois, 100 % des produits exceptionnels

- Du cumul des catégories suivantes de charges = 0 €
  - Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs 0 %
  - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 0 %
  - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations 0 %

qui représentent à elles trois, 100 % des charges exceptionnelles

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Mises à disposition : Prestations d'avocats, catalogues, … ;
- Bénévolat.

Mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 53,60 € pour 2023.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1

Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

7.1.1 Les produits par origine

7.1.1.1. Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD :

7.1.1.2. Les produits liés à la générosité du public

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

7.1.1.3. **Les produits non liés à la générosité du public** se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des produits d'initiatives etc.

7.1.1.4. **Les subventions et concours publics** comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

7.1.1.5. **Les reprises sur provisions et dépréciations** regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

7.1.1.6. **Les utilisations de fonds dédiés antérieurs** correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités et non encore dépensées au 31/12/2023.

7.1.3. Les charges par destination

7.1.3.1. Les missions sociales à l'ACPE

Conformément aux statuts :

L'association agit pour lutter contre toutes les formes d'exploitation sexuelle dont le recours ou l'incitation à la prostitution d'enfants, son proxénétisme, les violences sexuelles, la pédopornographie et de manière générale toutes formes d'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants

Les missions se déclinent de la manière suivante :

- Formation des acteurs de lutte contre la prostitution ;
- Organisation de colloques ;
- Edition de films et plaquettes ;
- Le développement de l'audience de l'ACPE ;
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation… »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
  - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
  - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

7.1.3.3. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- conception, réalisation et envoi de publipostages,
- recherche et gestion des legs,
- frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- organisation d'initiatives,
- frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- frais de recherche de subventions publiques.

7.1.3.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux,
- administration générale,
- communication.

7.1.3.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

7.1.3.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité.

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectees aupres du public (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un équilibre sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour l'association à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant l'excédent ou déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour l'association).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/13/2023 de l'association s'élève ainsi à 0€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

CROD

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	13 316	13 316	19 783	19 783
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	2 750	2 750	15 096	15 096
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Autres produits non liés à la générosité du public	128 343		74 038	
3-SUBVENTIONS	728 073		453 395	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	266 064	0	0	0
TOTAL	**1 138 546**	**16 066**	**562 312**	**34 879**
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	379 180	16 066	165 762	34 879
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	71 513		55 729	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 706		21 954	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	27 001	0	5 338	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	475 104		313 060	
TOTAL	**980 504**	**16 066**	**561 843**	**34 879**
EXCEDENT OU DEFICIT	158 042	0	469	0

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	69 700	69 700	88 815	88 815
- Prestations en nature	68 450	68 450	114 300	114 300
- Dons en nature	0	0	0	0
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
TOTAL	**138 150**	**138 150**	**203 115**	**203 115**
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	98 490	98 490	180 978	180 978
- Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	20 360	20 360	13 322	13 322
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 300	19 300	8 815	8 815
TOTAL	**138 150**	**138 150**	**203 115**	**203 115**

ACPE
AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			**1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	16 066	34 879	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	13 316	19 783
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	2 750	15 096
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	**16 066**	**34 879**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**16 066**	**34 879**
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	27 001	0	**2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	475 104	0	**3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	266 064	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	475 104	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	266 064	0
TOTAL	**518 171**	**34 879**	**TOTAL**	**282 130**	**34 879**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
- Réalisées en France	98 490	88 815	- Bénévolat	69 700	88 815
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature	68 450	114 300
			- Dons en nature	0	0
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	20 360	13 322			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 300	8 815			
TOTAL	**138 150**	**110 952**	**TOTAL**	**138 150**	**203 115**

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0